



BULLETIN MUNICIPAL MACHILLY

OCTOBRE 2010 / N° 85

MOT DU MAIRE

Un classement au hit parade des communes est paru récemment dans le Dauphiné libéré.

Nous pouvions lire qu'entre 2004 et 2009, les taxes foncières pour la commune avaient augmenté de plus de 17%.

Quelque mois auparavant, je vous indiquais que le conseil municipal n'avait pas souhaité procéder à une hausse de ces taux d'imposition.

Que se passe t-il alors?

En reprenant votre avis d'imposition 2009 (qui sera identique pour 2010), vous constaterez que les taux « commune » sont bien les mêmes que ceux de 2008 :

-foncier bâti : 11,62 %

-foncier non bâti : 56,47%.

Par contre, d'autres critères rentrent dans le calcul, dont notamment la valeur foncière de vos biens dénommée « base » qui est évolutive ainsi que les taux pour le département, la région et la taxe spéciale d'équipement.

C'est l'ensemble de ces données qui entraîne les variations d'une année sur l'autre.

Pour être complet dans l'information, il est rappelé qu'en 2001, le taux du foncier bâti était de 10,62% et celui du non bâti toujours à 56,47%.

C'est en 2006, lors de la conclusion du prêt pour la construction du nouveau groupe scolaire que le conseil municipal de l'époque avait décidé de procéder à cette augmentation de 1 point sur la taxe d'habitation et celle du foncier bâti pour accompagner cet investissement très important.

Je suis conscient des difficultés que peuvent générer ces prélèvements dans vos budgets familiaux et c'est la raison qui a poussé vos élus à limiter au strict minimum les variations.

Jacques BOUVARD

SOMMAIRE

AU FIL DES REUNIONS

MACHILLY AU QUOTIDIEN

AUTRES INFOS

INFOS ANNEMASSE AGGLO



Au fil des réunions.....

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 OCTOBRE 2010

Membres présents : 12
Membres ayant donné procuration : 2
Membre absent : 1

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 06 septembre 2010.

RAPPORTS DES ELUS EN CHARGE D'UNE DELEGATION COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE

Madame Martine KOPEC, Adjointe : présente les nouveaux indicateurs de contexte pour la politique de la ville.

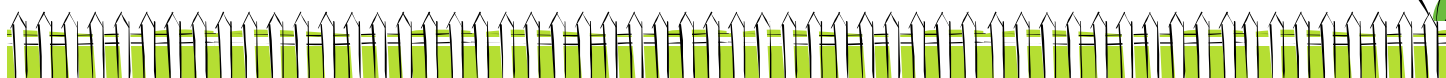
. La région et le département rencontrent une tendance au vieillissement de leur population, à contrario de l'agglomération avec une baisse de la part de la population de + de 65 ans entre 1999 et 2006.

L'agglomération annemassienne présente d'importants écarts de revenus avec un rapport presque deux fois supérieur à celui de la région et du département.

Au niveau du logement, les prix de loyers sont supérieurs à ceux de la région et sont nettement plus élevés que ceux d'autres agglomérations. Ecart encore plus flagrant concernant l'accès à la propriété.

Les taux d'activité et d'emploi des résidents sont légèrement supérieurs à ceux observés au niveau départemental et régional.

Les taux de chômage sont nettement plus élevés au niveau de l'agglomération qu'à celui du département et de la région avec un taux d'évolution lui aussi très important.



Au niveau du secteur médical, la densité de l'offre généraliste et spécialiste de l'agglomération annemassienne paraît conforme à celle observée au niveau départemental ou régional.

Monsieur Jacques BOUVARD, Maire :

Communique les résultats des marchés relatifs :

Aménagement Haut - Route des Vignes (raccordements assainissement et réseaux secs) :

Pour mémoire, selon les termes de la convention de groupement, les travaux sont répartis en 3 lots définis comme suit :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Terrassement, fouille en tranchées, canalisations réseaux humides et secs (sous maîtrise d'ouvrage du SYANE et de la Communauté Annemasse Les Voirons Agglomération)
2	Travaux d'enrobés (sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Machilly, du SYANE et de la Communauté Annemasse Les Voirons Agglomération)
3	Génie électrique, superstructure éclairage public (sous maîtrise d'ouvrage du SYANE)

Attribution des marchés dans les termes suivants:

Désignation des lots	Nom de l'attributaire	Montant global de l'offre en € H.T.	Part MACHILLY en € H.T.
Lot n°1 Terrassement, fouille en tranchées, canalisations réseaux humides et secs	BENEDETTI	159 960,03	0,00
Lot n°2 Travaux d'enrobés	PERRIER TP	10 268,86	1 473,89



Aménagement paysager du Lac :

Désignation des lots	Nom de l'attributaire	Montant global de l'offre en € H.T.	Répartition en € HT
Lot n°1 Terrassement, réseaux et cheminement	PERRIN/PAYET	359 153.40	Machilly : 151 172.40 SIFOR : 207 581.00
Lot n°2 Cours d'eau semis et plantations	MILLET/GROPPI	67 782.25	SIFOR : 67 782.25
Lot n° 3 Mobilier urbain	ROGUET	45 204.70	Machilly : 45 204.70

Au titre du Comité Syndical du 30 septembre, il avait été demandé une participation par le SIFOR au montant des travaux à réaliser pour le cheminement autour du Lac de Machilly, 50 % seront pris en charge, le reste sera financé par la Commune.

Des plans pluriannuels d'investissement seront élaborés pour les réseaux, eau, assainissement et électricité afin d'éviter la réouverture des voies et sont présentés comme suit :

2010 : Fin route des Vignes

2011 : Réalisation route du Salève et fin de la Route des Vignes

2013/2014 : Mise aux normes défense incendie et réseaux Quartier des Tours, avec concertation auprès des riverains propriétaires pour délimiter le tracé de cette voie

2013 : Mise en place de l'étude de la route des Voirons et du Crêt Muset

Point particulier : en ce qui concerne les travaux qui vont être réalisés route de Couty, il sera demandé au Conseil Général d'étudier la réalisation d'un nouveau revêtement, s'agissant d'une voie départementale.



REVISION DU PPR – Inondation du Foron

Le Maire rappelle le projet de révision du PPR Inondation du Foron prescrit par arrêté préfectoral du 10 juillet 2009.

Le projet est désormais finalisé et la carte de zonage réglementaire a fait l'objet d'ajustements des limites des zones.

Cette nouvelle version est transmise par la Direction Départementale des Territoires avant consultation des services pour avis.

Par rapport au projet d'avenir, il faudrait prévoir des travaux pour rendre la constructibilité à certains endroits repris en zone rouge. Vu les difficultés techniques très importantes et le coût qu'engendraient ces travaux, il ne peut être possible de les envisager.

Par ailleurs, cela obligerait à avoir recours à une procédure longue et compliquée, ce qui retarderait le projet d'aménagement futur.

Il sera donc pris en compte cet écueil pour étudier un aménagement paysager présentant une qualité environnementale.

Parallèlement, une concertation aura lieu avec les services préfectoraux pour éventuellement apporter des modifications aux plans actuels.

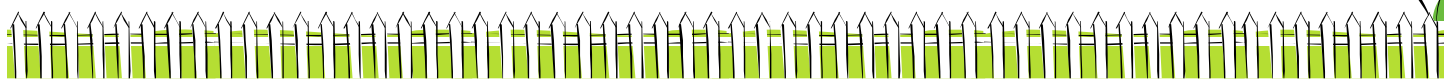
DEMANDES DE SUBVENTIONS

Avis favorable pour :

MUTAME 148 €

Ecole de Voile Itinérante : 200 €

La demande de subvention présentée par l'Association « De l'Ombre A la Lumière » sera examinée par le Centre Communal d'Action Sociale.



MANIFESTATION DOGGEN CLUB DE FRANCE

Une demande de prêts de terrain et autres matériels est émise par l'Association Doggen Club de France, Délégation Rhône Alpes, en vue de l'organisation de l'exposition des 28 et 29 mai 2011.



En raison des travaux en cours aux alentours du lac, il ne peut être apporté une réponse positive ; l'Association devra éventuellement s'adresser aux propriétaires des terrains situés route des Voirons.

BIATHLON ANNECY LE GRAND BORNAND



La Commune du Grand-Bornand organise trois épreuves internationales de biathlon en 2011 et désire partager avec l'ensemble des habitants du département et de la région cette manifestation.

Un appel est lancé aux maires du département afin d'y associer les associations locales.

Cette proposition sera communiquée aux associations locales.

TRAVAUX SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET SUR LES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS - OPERATIONS ROUTES DU LEMAN ET DES VIGNES

LE SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE

envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2010, l'ensemble des travaux à effectuer Routes du Léman et des Vignes.

Les montants sont estimés à :

ROUTE DU LEMAN 40 777,00 €
Participation communale : 25 437,00 €
Frais généraux : 1 223,00 €

ROUTE DES VIGNES 82 524 €
Participation communale : 46 229 €
Frais généraux : 2 476 €



BAIL COMMUNAL



Une convention d'occupation à titre précaire sera établie avec les locataires de la partie logement dans le cadre du projet d'aménagement futur comprenant notamment la démolition de « l'Usine ».

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Il est procédé au renouvellement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie d'adhésion au service - Prévention des Risques Professionnels du CDG 74 - pour la mise en œuvre des obligations prévues par les textes en vigueur en matière de prévention des accidents de service et des maladies professionnelles.

QUESTIONS DIVERSES

Collecte des déchets ménagers et assimilés :



Les structures identifiées « gros producteurs » de déchets et celles exonérées du droit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères seront assujetties à la Redevance Spéciale par délibération du Conseil Communautaire du 8 septembre 2010.

En tant que structure publique, tous les bâtiments communaux seront désormais assujettis à cette redevance dès le premier litre de déchets produits. Une liste les répertoriant sera établie.

Un impact certain sera visible consécutivement au fonctionnement de la S.A.R., notamment pour les locations.

Une étude sera demandée plus spécifiquement pour la salle d'animation rurale, afin d'envisager si ce coût supplémentaire doit être répercuté sur le tarif des locations.



Tir Inter-Conseillers Municipaux Annemasse-Agglo :

Cette compétition amicale se déroule les 23 et 24 octobre.



Messieurs Jacques BOUVARD - Raphaël Saive se portent volontaires pour défendre les couleurs de Machilly.

Radar pédagogique :

En fonction des constatations établies sur la fréquence des passages et des dépassements de vitesse qui y sont liés, la police intercommunale pourra établir ses interventions.

Aménagement extérieur de la Salle d'Animation Rurale :

Le Cabinet Uguet a communiqué un nouveau projet d'aménagement pour l'entrée au parking de la salle d'animation rurale.

Un avis défavorable est donné par le Conseil Municipal. Il sera invité à revoir son étude.

Dépôts sauvages :

De nombreux dépôts sauvages ont été constatés sur le territoire communal, il sera fait appel aux services mutualisés d'Annemasse Agglo pour procéder à leur ramassage. Monsieur Eric LECOQ, Conseiller Municipal, les accompagnera dans cette démarche.

PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 8 NOVEMBRE



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

Machilly au quotidien...

AVIS



Suite à diverses remarques, l'attention des propriétaires de chiens est à nouveau attirée sur la nécessité de procéder au ramassage des déjections sur les trottoirs. Un distributeur de sacs destinés à cet usage et une poubelle seront installés à proximité de l'école.



D'autre part, un courrier sera adressé au Président de l'Amicale des Amoureux de la Gaule et à la Fédération de Pêche pour les informer du comportement des pêcheurs carapistes qui, après installation de leur matériel, s'approprient la place et empêchent le passage des promeneurs. Le Lac de Machilly est un espace de liberté et de partage, il convient donc qu'une intervention soit faite auprès des pêcheurs pour qu'ils respectent les autres usagers.

Attention !!! Le tour du lac ne sera plus possible entre le 2 novembre 2010 et le 15 avril 2011 pour cause de remise en place des terres !



Tous au cinéma le 15 novembre 2010

RENDEZ-VOUS LE LUNDI 15 NOVEMBRE A 20H30

A LA SALLE D'ANIMATION RURALE :

SECONDE PROJECTION DES FILMS SUR LA VIE DU VILLAGE :

LES ANNEES 60



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

UNE COURSE pour E.L.A. à MACHILLY

Mardi 19 octobre, tous les élèves de l'école de Machilly ont chaussé leurs baskets et ont couru pour battre la maladie!

Cet événement a permis de récolter 748 euros, reversés ensuite à l'association E.L.A. contre les Leucodystrophies.

Les enfants et les enseignants remercient les parents donateurs et les commerçants qui ont accepté de parrainer cette course: la boulangerie, le salon de coiffure, le centre d'esthétique et madame Lionnet commerçante indépendante.

Ils remercient également le Sou des écoles qui a permis d'offrir à chaque coureur une médaille pour le récompenser de ses efforts!

BRAVO à tous les enfants et **MERCI** à tous ceux qui sont venus nous aider et encourager les sportifs!

Lettre d'une élève de CE2 suite à la course pour ELA:

Bonjour! C'est moi Jade.

Je vais te raconter ce qu'on a fait ce matin à l'école.

On a organisé une course pour une association qui s'appelle ELA. C'est une association qui ramasse de l'argent pour le donner aux chercheurs qui cherchent des médicaments pour des enfants très très malades. Toutes les classes ont couru et à chaque tour, on nous a donné de l'argent. On s'est très bien amusés! On s'encourageait, c'était super !

Et quand la course était finie on a reçu des médailles!



Après l'effort, le réconfort !



Autres Infos

Autres Infos



LA POLICE INTERCOMMUNALE DES VOIRONS

Lors de la création de l'ex -CCV (Communauté de Communes des Voirons), la police intercommunale mise en place était la deuxième en France.

Au service des 6 communes, sous la responsabilité du Chef Masquelier, ce sont 4 agents qui officient sur notre territoire.

Basés à Cranves Sales, les policiers municipaux assurent diverses tâches : sécurité, tranquillité, salubrité, police judiciaire, police administrative et police de proximité.

Leurs horaires d'intervention vont évoluer dès le début de l'année pour pouvoir intervenir en soirée et parfois le week-end.

Ainsi, pour une plus grande disponibilité, ils pourront être davantage présents au service de la population en appelant le **04.50.39.97.90.**



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

Pour commencer, nous vous présentons une nouveauté :

L'Opération Tranquillité Vacances

Partez sans inquiétude, la police communale veille...



Il suffit de déclarer votre absence au poste de police municipale intercommunale.

Ce dispositif permet de partir en vacances en toute tranquillité. La période d'été est traditionnellement sensible en matière de cambriolages, les zones pavillonnaires et les habitations isolées sont les plus vulnérables, c'est pourquoi une surveillance renforcée est mise en place, à laquelle peut s'ajouter une prestation plus spécifique.

En effet sur simple déclaration de votre absence, les policiers municipaux effectuent, au cours de leurs patrouilles, une surveillance approfondie des résidences déclarées en l'absence de leurs habitants: recherche de traces éventuelles d'effraction et surtout présence dissuasive. *

Ce service, entièrement gratuit, est accessible sur simple demande.

Les personnes intéressées doivent venir physiquement au poste de police municipale ; les demandes par téléphone ne sont pas prises en compte pour éviter les mauvaises plaisanteries.

Il est aussi demandé aux personnes qui s'inscrivent de laisser un double des clés à une personne de leur connaissance, par exemple un voisin, afin de pouvoir effectuer les inspections.

Toutefois des précautions d'usage sont recommandées : Il est conseillé de s'assurer que tous les accès sont verrouillés, et un système d'alarme ou de vidéo-surveillance est évidemment souhaitable.

Il ne faut pas laisser de numéraire et pour les objets de valeur que l'on n'emporte pas, comme les bijoux, le téléviseur, le matériel hi-fi ou informatique, il est impératif d'en prendre des photos et de relever les numéros de série, ce qui est très utile aux forces de police dans leurs investigations.

Ensuite, il est préférable de s'assurer de la coopération d'un voisin, d'un parent ou d'un ami qui pourra éventuellement signaler tout fait suspect et donner l'aspect d'un domicile occupé, en ouvrant ponctuellement les volets et en vidant régulièrement la boîte à lettres. Il est également possible de laisser un fond musical ou d'utiliser des programmeurs pour allumer les lumières de temps en temps. Ces signes d'occupation dissuadent.

Pour bénéficier de l'Opération Tranquillité Vacances.

Il suffit de contacter la police municipale au 04.50.39.97.98.

*1 passage en journée ou soirée en fonction des missions et des urgences du service



Encore un nouveau service : Le "radar pédagogique"

Cette borne informative qui ne verbalise pas, indique à l'automobiliste en excès : sa vitesse, la vitesse réglementaire, le montant de l'amende et le nombre de points qu'il aurait dû perdre.



Ce radar à vocation préventive se présente sous forme de totem. Il est composé d'un boîtier identique à un radar classique mais se contente uniquement d'informer l'automobiliste en cas d'excès de vitesse, sans prendre de photo de l'infraction et sans entraîner de verbalisation. Ce radar est une borne d'informations très évoluées, semblables à celles expérimentées dans les pays nordiques comme la Suède et le Danemark.

En cas d'excès de vitesse, le radar affiche en chiffres lumineux la vitesse enregistrée accompagnée du message "trop vite", ainsi que la vitesse réglementaire. Il indique également, en grosses inscriptions lumineuses, le montant de l'amende que le contrevenant aurait dû payer ainsi que le nombre de points ôtés. "L'idée est d'informer les automobilistes des risques encourus qui sont souvent ignorés".

L'enregistrement sur une semaine permet de restituer de façon précise le comportement des automobilistes heure par heure : nombre, vitesse. Ces statistiques sont précieuses pour les comptages routiers et aussi pour connaître les lieux et les heures propices pour venir faire des contrôles, cette fois, avec les jumelles laser afin de sanctionner les excès de vitesse.

Certaines infractions au code de la route ont vu leurs conséquences s'alourdir :

Un petit rappel aux automobilistes distraits ou peu scrupuleux des règlements :



-l'usage d'un téléphone portable au volant est toujours réprimé par une contravention de 2^e classe (35€) mais vient s'ajouter un retrait de 2 points sur le permis de conduire.

-Le non-port de la ceinture de sécurité par le conducteur ou les passagers d'un véhicule entraîne une amende de 4^e classe soit 135€ d'amende plus un retrait de 3 points sur le permis de conduire.



-Enfin dernièrement le fait de se stationner sur un emplacement réservé aux personnes handicapées vous vaudra une contravention de 4^e classe soit 135€.



Alors pour la sécurité de tous et le respect des autres, un petit peu d'attention vous évitera un gros PV.



XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Dans la vie de tous les jours, La police intercommunale intervient pour le respect des règles d'urbanisme ou les conflits de voisinage

TAILLE DES HAIES

Il est également rappelé aux propriétaires ou locataires ayant une haie en bordure du domaine public ou privé qu'ils doivent effectuer la taille de celle-ci afin d'éviter des nuisances et des désagréments aux utilisateurs et riverains.



Les arbres ou les haies doivent être taillés de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies communales et sur les chemins ruraux.

En bordure des voies communales, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, une mise en demeure d'élaguer leur sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Si cette mise en demeure n'est pas suivie d'effet au terme d'un délai d'un mois, la commune obligera les propriétaires riverains et leurs représentants à effectuer l'élague par toutes les voies de droit.

NUISANCES SONORES



Malgré une campagne de prévention de plusieurs mois concernant l'utilisation de cyclomoteurs aux échappements bruyants, il est à déplorer que certains utilisateurs de ces engins continuent à circuler et déranger les résidents par des bruits difficilement supportables.

C'est pourquoi une campagne de « **répression** » va être mise en place par le service de la police intercommunale.

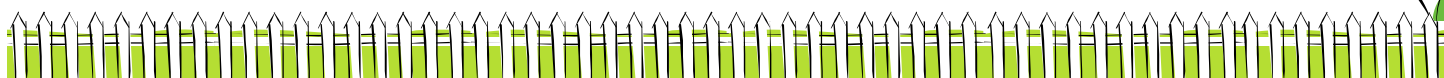
Les contrevenants risquent une contravention de 3^e classe soit 68 € et l'**immobilisation** du véhicule.

CHIENS MORDEURS

Avec la mise en place d'une nouvelle réglementation, tout chien mordeur doit être signalé en mairie et aux services de la police municipale pour procédure de suivi.

Il est rappelé que les détenteurs de chiens catégorisés (1^{er} ou 2^{ème}) ont l'obligation de s'annoncer en mairie.

Toute l'équipe reste à votre entière disposition pour répondre à vos interrogations



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr



TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le début des travaux sur notre commune est prévu en Février de l'an prochain. A noter que les 6 communes de l'ex Communauté de Communes des Voirons ont mis en chantier des plans similaires et que le matériel nécessaire a fait l'objet d'un groupement de commandes afin d'obtenir de meilleurs coûts.

GESTION DIFFERENCIEE DU FAUCHAGE



Mis à part quelques ratés, les élus des 6 communes ont une opinion favorable de cette expérience surtout lorsque l'on sait que 135 heures de tracteur ont été économisées (soit 11.000 litres de carburant) et que ces heures ont été utilisées pour nettoyer les grilles et avaloirs et exécuter divers travaux d'entretien.

L'expérience sera donc renouvelée en 2011 !

DENEIGEMENT RAISONNABLE



Comme pour le fauchage, il est proposé un déneigement raisonnable pour cet hiver. En fait, les voies plates (route su Salève par exemple) seraient uniquement déneigées mais pas systématiquement salées. Le but est d'économiser du sel et de ne pas polluer davantage la nature. Il faut savoir que le sel répandu sur les routes met une quinzaine d'années pour se retrouver dans les nappes phréatiques et beaucoup moins de temps encore pour atteindre lacs et rivières. En 2010, 80.000 euros ont été dépensés par le service voirie mutualisé pour acheter du sel. Malgré cela, en fin d'hiver, nous avons dû ne saler que les voies en pente faute d'approvisionnement en sel.

Il est rappelé que nous sommes un pays de montagne et que l'équipement d'hiver est obligatoire. Les usagers ayant pris l'habitude d'avoir des routes « noires » au plus fort de l'hiver deviennent de plus en plus exigeants mais « oublient » d'équiper leurs véhicules.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES - IMPORTANT !!!!!!!

A partir du mois d'Avril 2011, les sacs ne seront plus ramassés et **SEULS** les conteneurs seront pris en compte. Pensez à vous les procurer auprès d'Annemasse-Agglomération. **Renseignements en mairie.**



infos Annemasse Agglo

La **Mission Locale** assure l'accueil et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, qui rencontrent des difficultés pour entrer dans la vie active.

A travers ses fonctions d'accueil, d'orientation et de suivi, elle propose une relation personnalisée et globale.

Elle guide les jeunes dans l'élaboration d'un véritable parcours individualisé. En lien avec les partenaires locaux, la Mission Locale apporte des réponses adaptées à l'ensemble des difficultés que rencontrent les jeunes, aussi bien dans le domaine de l'emploi que dans ceux de la formation, de la santé, du logement ou des loisirs.

OUVERT À TOUS LES JEUNES DE 16 À 25 ANS
www.missions-locales.org

LA MISSION LOCALE RÉVÉLATEUR DE TALENTS

VOUS RENCONTREZ UN CONSEILLER POUR DÉFINIR ET VALIDER VOTRE PROJET PROFESSIONNEL

- Faire le point sur les acquis scolaires et professionnels.
- Évaluer la situation personnelle et sociale (santé, logement...).
- Réaliser à l'orientation choisie et élaborer un parcours professionnalisant.
- Mise en situation professionnelle.
- Échange et découverte.

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ CONSEILLER EMPLOI FORMATION

VOUS RECHERCHER UN PARCOURS DE FORMATION ADAPTÉ À VOTRE PROFIL

Rechercher une formation adaptée aux besoins : remise à niveau, stages professionnels qualifiants, formations métiers.

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN SOUTIEN À LA RECHERCHE D'EMPLOI

Maîtriser les techniques de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, simulation d'entretien).
Maîtriser des techniques de recherche d'emploi permanent.
Mise en relation avec des employeurs.
Suivi de votre intégration dans l'entreprise.

UNE AIDE DANS VOTRE VIE DE TOUS LES JOURS

INFO SANTÉ AIDE AU LOGEMENT AIDE AU TRANSPORT CULTURE / LOISIRS / SPORT

Plus d'infos sur www.missions-locales.org

MISSION LOCALE pour l'INSERTION SOCIALE et PROFESSIONNELLE des JEUNES du GENEVOIS HAUT SAVOYARD

26 avenue de Verdun
74100 ANNEMASSE

Tel : 04.50.95.20.50

Fax : 04.50.95.24.97



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr